

# Les e-prescriptions seront obligatoires en janvier 2020

Fini les ordonnances griffonnées à la main ! Désormais, votre médecin peut utiliser la prescription électronique. Si elle est déjà accessible et que quelques praticiens s'y sont déjà frottés, son caractère obligatoire a, lui, une nouvelle fois été reporté. La procédure législative n'étant pas terminée.

## DE NOMBREUX REPORTS

Annoncée en janvier 2018 puis en juin 2018, la date d'entrée en vigueur de l'e-prescription obligatoire évoquée est aujourd'hui celle du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les aspects législatifs étant enfin réglés, cette nouvelle échéance a été confirmée lundi soir aux syndicats médicaux. C'est ce que nous confie une source proche du dossier. L'Inami a toutefois déjà demandé que les prescripteurs n'attendent pas l'entrée en vigueur officielle pour se conformer à ce tout nouveau fonctionnement.

Rappelons que ces e-prescriptions et le système informatique eHealth qui l'accompagne, ne font pas l'unanimité auprès des médecins et des pharmaciens. «*La plateforme rencontre souvent de gros problèmes comme des interruptions. Tant que le système n'est pas efficient, il nous semble improbable de le rendre obligatoire. Comment allons-nous faire si nous devons faire une ordonnance et qu'eHealth rencontre des soucis ? Nous revoiyons le patient chez lui ? Nous arrêtons nos consultations ? C'est absurde*», confie un généraliste.

Des exceptions strictes encadreront l'utilisation de ces e-prescriptions. Ce sera notamment le cas pour les médecins plus âgés, dans les situations d'urgence ou lors de coupures informatiques. Ces dérogations seront débattues durant le mois de novembre. ●

ALISON VERLAET